AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Délibération n° 86-20 du 10 octobre 1986 relative aux travaux de réfection des digues du barrage Seine

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie,

DELIBERE

Le principe de l'octroi à l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du bassin de la Seine d'une subvention de 10 MF (soit 40% du coût des travaux) pour la réfection des parements amont des digues du barrage "Seine" est retenu. La demande d'intervention correspondante sera présentée le moment venu devant les commissions compétentes.

Le Secrétaire Directeur de l'agence

Claude FABRET

Le Président du conseil d'administration

Olivier PHILIP